

les gendarmes des receveurs, que d'apporter à l'avance au kaimakan ou au mutessarif, la somme totale des contributions particulières dues par les habitants. Cependant, ce concours du préfet ou du sous-préfet ne coûte pas bon marché; au contraire, la quote-part exigée de chaque villageois dépasse essentiellement la proportion fixée, sur les produits récoltés.

De plus, la plaie du brigandage grève d'une manière épouvantable la population rurale. En 1895, la gendarmerie a poursuivi en Macédoine, d'après les rapports officiels, cent cinquante bandes de malfaiteurs, presque toujours sans succès, naturellement. Le nombre des bandits qui agissent isolément est encore plus élevé. Le total des attaques à main armée, des assassinats et des violences de toute nature fut évalué à quatre mille, pour la même année, dans une province de moins de deux millions d'habitants! Voilà les effets de la situation agraire sur la moralité publique. On croirait la campagne un théâtre d'hostilités perpétuelles. En Allemagne, durant la guerre de trente ans, la dévastation générale du pays avait amené un homme sur dix, à se faire brigand; de même, l'état économique de la Macédoine réduit, chaque année, des centaines de désespérés à s'enrôler dans l'armée du crime. Bien entendu, c'est le paysan, menacé dans sa personne, qui doit pourvoir à la subsistance de ces malfaiteurs.

Malgré l'évidence de ce danger, il n'est pas permis aux communes rurales d'engager, de leurs propres deniers, les gardiens de nuit, sans lesquels il leur est impossible de goûter une heure de paisible sommeil. Le bey se réserve avec un soin jaloux le droit d'entretenir ces agents; il en fait ses créatures en les recrutant de la manière déjà mentionnée. Celles-ci, cela va sans dire, vivent en bonne intelligence avec tous les bandits du voisinage, dont elles partagent volontiers le butin.